

Règlement du Freestyle Diabolo Bruxelles 2009

Article 1

Le nombre, le type, la taille, la forme des diabolos utilisés par les joueurs est totalement libre. Seuls les diabolos de feu sont exclus de cette compétition pour des raisons de sécurité.

La compétition consiste en la présentation d'une routine de freestyle sur bande sonore.

Article 2 : Musique & Accessoires

Chaque participant devra prévoir une musique de freestyle de 4 minutes maximum. Le mot "TIME" sera prononcé 10 secondes avant la fin de la bande sonore, afin d'avertir les juges et les concurrents, de la fin du freestyle.

Le support de la musique devra être compatible avec le lecteur disponible CD. En outre, il est convenu que les musiques à caractère injurieux, grossier ou incitant à la haine ne seront pas acceptées et disqualifieront immédiatement les compétiteurs concernés.

Les accessoires, costumes et autres objets sont autorisés dans la limite de l'espace disponible et du bon goût. La décision des juges sera sans appel en cas de désaccord avec un compétiteur.

Article 3 : Composantes du jugements - Juges

Un minimum de trois juges est nécessaire pour chaque freestyle effectué.

Chaque juge devra noter chacun des compétiteurs individuellement selon un barème défini ci-dessous. A la fin des freestyles, tous les juges devront se réunir afin de classer les compétiteurs selon la moyenne des notes finales attribuées par chacun des juges. Il est convenu pour les juges qu'ils ne pourront pas revenir sur leur notation individuelle.

La notation comporte 2 composantes de jugement :

La technique pour 50 % de la note finale et l'artistique pour 50 % de la note finale.

Article 4 : Technique

Les points dits "techniques" sont des points accordés à la réalisation de figures, à la difficulté des figures, à l'originalité, aux transitions ou enchaînements et à la maîtrise de l'espace (plan vertical et plan horizontal).

La notation de chacun de ces critères va de 0 à 10 par unité de 0,5 point (soit notes possibles = 0; 0,5; 1; 1,5; 2; etc...)

4 critères de notation :

- nombre de figures exécutées : 5
- variété des enchaînements : 5
- exécution, fluidité et lisibilité : 5
- prise de risque et innovation : 5

Dans le cas de perte de contrôle ou d'un emmêlement de diabolo, 1 point de pénalité sera attribué par diabolo sur la note finale de la composante technique. Tout changement volontaire de diabolo au cours du freestyle ne provoque pas de malus.

Un maximum de 20 points sera donc accordé pour la notation technique.

Article 5 : Artistique

Les points dits "artistiques" sont des points en fonctions de 6 critères.

La notation de chacun de ces critères va de 0 à 10, par unité de 0,5 point (soit notes possibles = 0; 0,5; 1; 1,5; 2; etc...)

4 critères de notation :

- L'entrée, la sortie, les déplacements et l'occupation de la scène : 5
- La créativité, l'originalité (inclus la mise en scène) : 5
- Le charisme et la présence (inclus le costume) : 5
- La synchronisation de la chorégraphie avec la musique : 5

Un maximum de 20 points sera donc accordé pour la notation artistique.

Article 6 : Note finale

A la fin du freestyle, chaque juge fait la somme des points accordés en technique et en artistique. Le résultat obtenu est le score final attribué au freestyle.

Dès que les juges ont les notes finales de chaque concurrent, ils doivent déterminer un classement "ordinal" classant tout les finalistes de 1 à X. (1 étant le meilleur freestyle). Dans le cas d'égalité, le classement devra être ordonné selon la règle suivante : Seul la note de la partie artistique du freestyle sera prise en compte. Si cette note reste égale, un ou plusieurs compétiteurs pourront être rappelés sur scène pour un deuxième passage sur une musique inconnue choisi par les juges. Un délais de 3 minutes leur sera accordé pour concevoir et imaginer un nouveau freestyle.

Article 7 : Additif

Il pourra être décidé que, dans le cas d'un manque de juges diaboliste, un juge suppléant pourra se consacrer uniquement à la partie artistique du freestyle. Ce juge offrira un point de vue non "diabolistique" sur la prestation des participants; sa notation s'ajoutera à celle des autres juges.

Note aux participants :

Il est convenu que tous les compétiteurs ont pris en compte, acceptent et respectent le règlement de la compétition. Tout acte qui ne respecterait pas ces règlements pourra être sujet à une disqualification immédiate et sans appel. Les décisions des juges sont sans appel. Tout acte susceptible de ne pas respecter cette close pourra être sujet à une disqualification immédiate et sans appel.

Dans le cas d'évènement imprévu par ce règlement, il est convenu que le juge suprême aura toute autorité sur une décision finale et sans appel.

Ce règlement pourra être susceptible à changement de la part des organisateurs.

Pierard Tom